

**FEDERATION FRANCAISE DE SKI**  
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES  
24, avenue Aristide Briand  
68200 MULHOUSE

Mulhouse, le 28 novembre 2006

Jean-Marc VILLEMIN  
Président de la Formation des Cadres

CIRCULAIRE N° 16 / 2006-2007

aux  
Clubs  
Membres du Comité Directeur  
Présidents de Comités Départementaux  
Responsables de Commissions  
    Activités et Délégations  
Conseillers Techniques Sportifs

oo

# FORMATION DES CADRES SAISON 2006-2007

oo

**FEDERATION FRANCAISE  
DE SKI  
[www.ffs.fr](http://www.ffs.fr)**

**EVENEMENT : Organisation des Championnats de France  
des Cadres Fédéraux à VENTRON  
les 23 - 24 - 25 MARS 2007**

## CONTENU DE CE DOSSIER "FORMATION DES CADRES"

- Page 1 : Couverture
- Page 2 : Contenu du dossier
- Page 3 : Organigramme de la Formation des Cadres
- Page 4
- Page 5 IMPORTANT : Informations aux Présidents de Clubs
- Page 6
- Page 7
- Page 8 : NOUVEAU : Validation des Cadres et Timbres I.V.S.I.  
- Diplômes  
- Macaron obligatoire pour les Cadres  
- Equivalences
- Page 9 : Validation des Cadres pour le Club : 2006/2007
- Page 10 : - CHALLENGE REGIONAL des Cadres  
et Bulletin d'inscription au Challenge  
- CHALLENGE NATIONAL à VENTRON
- Page 11 : Calendrier des Formations : ALPIN + SNOWBOARD
- Page 12 : Descriptif des Formations proposées en ALPIN
- Page 13 : Perfectionnement - Formation continue
- Page 14 : Demande d'inscription au stage de formation fédérale
- Page 15 : Informations diverses  
- Tenue Fédérale  
- Avantages aux Cadres – Cartes SNTF  
- Macarons - Médailles  
- Carte Internationale I.V.S.I.
- Page 16 : Bon de commande de macarons, médailles
- Pages 17 :  
et 18 : Demande d'équivalence

# ORGANIGRAMME FORMATION DES CADRES

**MINISTERE JEUNESSE ET SPORT**

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE  
 D.T.N. : Fabien SAGUEZ - Adjoint : Yves DIMIER  
 Représentant coordonnateur détaché par D.T.N.  
 à la Formation des Cadres :  
 Charles DAUBAS + Nicolas COULMY

↓  
 Roger MURAVAUD - Formation des Cadres - Président

BENEVOLE  
 Président : Jean-Marc VILLEMIN

PROFESSIONNEL  
 Président : Roger MURAVAUD

## ECHELON NATIONAL

<u>MEMBRES</u>	<u>5 Membres :</u>
DELPEUCH Jean-Michel	- ENSA
COUSTET Jean-Claude	- ENSEF
RAMEAU Philippe	- AFESA
SERVAIS Raymond	- SNMSF
MANGIN Claudine	+ 1 universitaire
VILLEMIN Jean-Marc	

↓  
 C.R.M.V.

ALPIN	NORDIQUE	RANDONNEE	SNOWBOARD	SKI S/HERBE
J-Marc VILLEMIN 6, Chemin de Rehainviller 54300 HERIMENIL	J-Paul GERMAIN 18, rue du Pape 68125 HOUSSEN	Jean-Luc ZIMMERMANN 42 Fbg des Vosges 68700 CERNAY	Olivier KILLY 7 rue de la Marne 68700 CERNAY	Brice MARTIN 12 Rue A. Schweitzer 67440 ECKWERSHEIM

en liaison avec les représentants de la D.T.N. : Conseillers Techniques Sportifs  
 et les Présidents des Commissions Sportives concernées.

Coordonnateur listing de tous les Cadres

Jean-Georges SILBER

↓  
 Coordinatrice, secteur Avantages aux Cadres

Claudine MANGIN

↓  
 avec comme Membres :

Marcelle GERARD - Alain LEFEVRE - René CLAUDEL - Claudine MANGIN - Claude MARIATTE - Dominique KELLER

## **PRESIDENT : LISEZ CES LIGNES**

### **IMPORTANT - IMPORTANT**

#### **FORMATION de vos Cadres = SECURITE = une OBLIGATION**

1. **SECURITE** : Un Cadre formé, c'est un gage de développement de vos activités.  
Nos adhérents veulent des moniteurs compétents.
2. **RAPPEL DES TEXTES** concernant les sports à risque (dont le ski fait partie). Le décret de Loi précise que l'encadrement de nos activités ski n'est possible que :
  - par les Brevets d'Etat (encadrement professionnel)
  - par les Brevets Fédéraux, dans nos Clubs, et exclusivement pour ses membres licenciés (**titre F.F.S. obligatoire**).
3. **NE CONFONDEZ PAS ADHESION LICENCE et ASSURANCE**  
**ADHESION** : c'est la cotisation, l'inscription à votre Club  
**LICENCE** : c'est le titre fédéral, obligatoire pour les Clubs sportifs déclarés à la Fédération, pour tous les membres skieurs du Club.  
**Il en va de la responsabilité du Président.**  
**L'ASSURANCE** : est un choix de chacun. Le Président propose les différentes options.  
Le skieur choisit ses garanties.
4. **IMPORTANT** : Tout adhérent d'un Club F.F.S. doit être titulaire d'un titre fédéral (cela fait partie du règlement fédéral).  
Licence Compétiteur Dirigeant ou Licence Carte Neige,
  - c'est un texte législatif qui précise que tout Membre d'un Club sportif doit être titulaire de la Licence de la Fédération concernée (qui comporte obligatoirement l'assurance en Responsabilité Civile).
  - un autre texte législatif dit que tout Membre d'un Club doit être informé des assurances complémentaires que la Fédération propose.

**Nous insistons sur ce fait, n'oubliez pas que  
tous nos Membres skieurs doivent être licenciés à la F.F.S.**

5. **UN CADRE FEDERAL ne peut enseigner qu'à des licenciés de sa Fédération.**

#### **CLUB F.F.S. : DEMARCHE OBLIGATOIRE**

1. **ADHESION au CLUB**
2. **TITRE FEDERAL (Licence Compétiteur, Dirigeant ou Licence Carte Neige Pratiquant)**
3. **INFORMER LES MEMBRES DES DIFFERENTES OPTIONS D'ASSURANCE LIEES A LA LICENCE.**

**6. Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées :  
Sorties, stages, etc...**

- Autres aides envisageables :

- \* aide de certaines communes, ou communauté de communes,
- \* aide du Conseil Général dans certains départements,
- \* aide de certains Comités Départementaux,
- \* aide de l'Etat : C.N.D.S.
- \* aide des Comités d'Entreprises,
- \* aide des Fonds AGECEF, FONGECIF : c'est une aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ... Mais il n'y a pas, dans ce domaine, de règle absolue,

- **aide du Comité Régional : « AIDE AUX CLUBS »**  
**Reportez-vous à la lettre du Président . Subventionnement suivant critères établis, pour les Clubs en règle avec les textes et règlements FFS.**  
**+ Aide de la Commission régionale qui diminue les frais de stage.**

**Prise de Licence obligatoire pour tout Cadre**

- Prise de **Licence DIRIGEANT OBLIGATOIRE**, ou la **Licence COMPETITION** si le **Cadre veut être classé et courir.**

La Licence carte-neige Pratiquant ne couvre pas un Cadre dans sa responsabilité d'enseignement, ni par voie de conséquence, son Club.

**La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant** vous permettra d'obtenir :

- la parution de vos qualités sur la licence
- le timbre international pour les MF 2 et Entraîneurs
- la carte S.N.T.F. pour les récipiendaires (à demander aux Comités Départementaux)
- la carte de POOL 2000 pour les entraîneurs fédéraux qui permet d'obtenir un équipement skis, chaussures, fixations à prix usine.
- des formations performantes

**7. DISPOSITIONS GENERALES pour entrer en FORMATION**

**ATTENTION** : être âgé de **18 ANS**

A partir de 18 ans révolus, on peut faire le Stage de Formation.

- être présenté par son Président de Club
- être licencié de l'année en cours
- être d'un bon niveau technique
- joindre 2 photos d'identité (nom au dos), y compris celle demandée sur le formulaire E 1
- remplir la FICHE d'INSCRIPTION - Formule E 1
- joindre 2 enveloppes timbrées à 0,54 € à l'adresse du licencié.

**- verser 100 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, chèque libellé  
« F.F.S. - C.R.M.V. - FORMATION DES CADRES ».**

Les renseignements complémentaires seront précisés sur la convocation.

**8. STAGES HORS COMITES :**

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. N'hésitez pas à le faire.  
Le calendrier des stages paraîtra courant décembre. Il sera disponible au Siège du C.R.M.V. et sur Internet, si vous désirez en prendre connaissance. **IMPORTANT** : lorsque notre Comité n'organise pas toutes les formations (en randonnée, par exemple), consultez-le. La formation "raquettes" passe par une formation en randonnée obligatoire.

**IMPERATIF : Nul n'a le droit d'enseigner au-delà de ses compétences techniques et pédagogiques attestées et reconnues.**

**MF 1 = Initiation - MF 2 = Perfectionnement – Ent. Féd. = Entraînement**  
**Un Cadre qui enseigne dans des conditions pour lesquelles il n'a pas de compétences reconnues engage fortement sa responsabilité et celle du Président du Club.**

**9. OBJECTIFS NATIONAUX : **NOUVELLES DISPOSITIONS****

1. Les formations MF 1 vont s'organiser autour de 3 thèmes
  - a) MF1 sensibilité « ALPIN » - ski alpin mais avec une approche d'autres glisses : snowblade, voir snowboard, voir télémark.
  - b) MF1 sensibilité « NORDIQUE » - ski de fond, approche du biathlon, du saut.
  - c) MF1 randonnée et raquettes à neige – une discipline à part entière pour une sécurité maximale.
2. Les nouvelles formations vont être mises en place progressivement, les contenus seront précisés.
3. Le MF1 est donc une approche ouverte sur les glisses ;  
Le MF2 sera plus axé sur une spécialité : ski alpin ou Télémark ou .....
4. Tout Cadre doit s'impliquer régulièrement dans un processus de perfectionnement..

Pour tout Cadre,

=====  
**CHACUN DOIT FAIRE OBLIGATOIREMENT MF 1 et MF 2**  
=====

Les Cadres MF 1 en fonction depuis de nombreuses années devront passer ce stage avant 6 ans, soit avant 2010  
Le recyclage sera remplacé par des formations qualifiantes (ski aux enfants, hors pistes, MF 2, Snowboard) + actions définies et agréées à l'initiative des Comités Départementaux en accord avec l'échelon régional.  
Voir le tableau plus loin.

## 10. IMPORTANT ... IMPORTANT POUR TOUT CADRE et rappel aux PRESIDENTS

Un Cadre F.F.S. enseigne à un adhérent de la F.F.S. exclusivement (obligatoire pour l'encadré d'avoir la LICENCE CARTE NEIGE. !!

Il y va de la responsabilité du Cadre et du Président. Le fait d'avoir une assurance seule ne couvre pas l'acte pédagogique (prenons un exemple : un Cadre a dans son groupe des licenciés et des élèves sans licence carte neige, qui ont seulement une assurance "X" ou "Y" ... Le règlement est clair : le Cadre FFS ne peut enseigner qu'à des adhérents licenciés FFS (Licence Carte Neige).

La prise de licence est en plus un engagement fort et nécessaire pour l'avenir de notre Fédération.

Un Cadre Fédéral qui ne respecte pas ce règlement, qui donne des cours à des non licenciés F.F.S., se verra rayer de la liste des Cadres, perdra sa qualité sur la licence, ne pourra plus avoir de carte SNTF, et perdra tout avantage afférent à cette qualité, un contrôle a été fait cette fin de saison 2005/2006. Les clubs informés devront réagir dès à présent, sinon ils ne feront plus partie des Cadres reconnus par la F.F.S.

## 11. QUELQUES EXEMPLES

Certains Cadres et Clubs ont pris depuis quelques années des libertés vis-à-vis des textes, prennent des risques inconsidérés. N'oubliez pas qu'en cas de problèmes, ce sont ces Cadres et les Présidents qui seront condamnés personnellement. Il est de notre devoir d'informer.

Vous voulez faire une action avec une M.J.C., une Mairie, une classe (de neige, scolaire ...) :

### Solutions possibles :

- a) Faire une Convention liant votre Club et la structure (x) expliquant les engagements réciproques (entre les deux Présidents - Président ou Maire). Vous pouvez en demander un exemplaire au C.R.M.V.
- b) Incontournable : Toutes les personnes qui participeront à vos activités en commun et qui seront encadrés doivent avoir un titre fédéral afin d'être en phase avec les textes.

Nous signalons que pour une sortie, même sans encadrement, le fait d'avoir une organisation en bus vous oblige aux mêmes règles (la jurisprudence nous l'a démontré).

- Une assurance X ou Y ne peut à elle seule couvrir les risques
- La loi reste la loi. Le Ministère a édicté des textes, la F.F.S. a délégation dans le domaine du ski, elle se doit d'appliquer les textes et ses règlements doivent être eux aussi appliqués. Ils font office de loi pour les Juristes.

**Nous pensons que chaque Club saura réagir là où sont ses intérêts : d'avoir un encadrement de qualité au sein de la structure fédérale.**

## 12. VALIDATION DES CADRES ET TIMBRES I.V.S.I.

Nous procéderons ainsi pour les validations. Vous nous adresserez le listing des Cadres enregistrés à la F.F.S. (MF 1, MF 2, Ent. Fédéral, selon leur discipline). Cadres actifs de l'année en cours.

Vous retournerez la fiche (le plus tôt possible) à :

**Jean-Georges SILBER**  
**4, rue d'Aurillac**  
**68110 ILLZACH**

**qui vous transmettra les timbres I.V.S.I. pour les MF 2 et Entraîneurs aussitôt.**

N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour cet envoi.

Quelque soit la discipline, vous adressez le listing à Jean Georges SILBER, ce qui simplifie tout.

## 13. DIPLOMES et QUALITES directement sur la LICENCE.

La fin d'un stage de MF 1, MF 2, Entraîneur confère aussitôt au candidat reçu la possibilité d'encadrer dans son Club.

**La QUALITE est enregistrée sur la LICENCE**

Si la licence comporte des erreurs, il faut le préciser directement à la  
F.F.S. - B. P. 2451 - 74011 ANNECY Cedex

## 14. MACARON OBLIGATOIRE pour tout encadrement F.F.S.

La cellule Formation de Cadres a décidé que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneur devaient avoir leur Macaron quand ils exerçaient leurs activités fédérales. Il sera donné cette année, lors des stages, aux candidats ayant réussi leur formation.

Pour les autres, vous le commandez au C.R.M.V.

N'oubliez pas que la gendarmerie peut vous contrôler sur les pistes pour **savoir, connaître et vérifier** votre légitimité d'encadrant ski.

## 15. EQUIVALENCES :

Une Commission réunie autour du C.T.R. et du Responsable Régional Formation des Cadres décidera de ces équivalences (en fonction des données : de Brevet d'Etat à Brevet Fédéral ou un Cadre ayant des diplômes étrangers ou des unités de formation pouvant être validées).

Se rapporter à la feuille jointe en annexe pour faire la demande. **Le Guide des Formations vous donne tous les renseignements.**

**NOUVEAU LOGO de la F.F.S. =  
NOUVEAU MACARON, disponible au C.R.M.V.**

## INTERNET :

- . Vous pouvez lire ces infos sur le site du CRMV.
- . Vous pouvez poursuivre et compléter en rejoignant le site F.F.S. National.



**VALIDATION DE VOS CADRES POUR LA SAISON 2006/2007**

**CLUB :** ..... **N° :** ..... **PRESIDENT :** .....

demande de validation des cadres diplômés suivants :

	<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>DIPLOMES MF1 - MF2 - Ent. FI</b>	<b>e-mail des Cadres</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

**Nombre de licenciés F.F.S., l'année 2005/2006**

Adresser cette feuille au plus vite à **Jean Georges SILBER - 4 rue d'Aurillac - 68110 ILLZACH**  
avec une enveloppe timbrée, il vous retournera ainsi vos timbres internationaux I.V.S.I.

A : ..... Le : ..... Signature du responsable :

